Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260504-DCM_36_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026**
Date de convocation : Le 28 avril 2026. Date de d'affichage : Le 28 avril 2026.	L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Muriel HÉLARY, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : néant Absents : néant Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : néant Yoann CADO, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 36/2026	

OBJET : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, pour la même durée que celle du conseil municipal, composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour les communes de moins de 2 000 habitants. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal est invité à dresser une liste de contribuables, en nombre double, à partir de laquelle les six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux.
Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose les contribuables suivants :

Membres titulaires proposés	Membres suppléants proposés
1 – Hervé Béasse, 7 Le Fresne	1 – Eric Peltier, 5 La Péritière
2 – Geneviève Ferré, 39 Barbret	2 – Mathieu Airault, 17 Le Burin
3 – René Raison, 7 rue de la Roseraie	3 – Marc Sorin, 4 Place de l'Eglise
4 – Nadine Aubin, 3 L'Homme	4 – Catherine Lefèvre, 5 rue du Bourg Joly
5 - Jean-Louis Cocault, 23 Le Pâtis des Noës	5 – Annie Jan, 79 Le Mili
6 – Henri Honoré, 33 Champagné	6 – Pascaline Marion, 17 rue des Croisettes
7 – Louis Gautier, 16 La Tidière	7 - Christophe Lecomte, 1 La Noë
8 – Marie-André Verron, 2 Allée du Clos de la Motte	8 – Muriel Hélary, 6 rue du Clos st Hubert
9 – Yoann Cado, 34 La Mazurais	9 – Alain Russeil, 31 bis Sucé
10 – Christian Rochette, 12 rue des Primevères	10 – Vivian Requet, 7 La Garillère
11 – Eric Gendreau, 1 bis rue des Acacias	11 – Laurence Poinsignon, 7 rue du Pré Vert
12 – Romane Vaillant, 3 bd de la Gare	12 - François Diot, 11 rue du Clos Saint-Hubert

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Yoann CADO